

# SYNTHESE DES DONNEES

## 10 ACCIDENTS GRAVES MAJEURS

8 DECES (2 EN STRUCTURE FEDERALE ASSOCIATIVE, 5 EN PRATIQUE AUTONOME, 1 EN STRUCTURE PROFESSIONNELLE NON ADHERENTE)

1 REANIMATION (EN STRUCTURE FEDERALE CLUB)

1 REANIMATION IMMEDIATE (EN STRUCTURE PROFESSIONNELLE ADHERENTE)

## 3 ACCIDENTS DE GRAVITE MOYENNE

3 FRACTURES (1 EN STRUCTURE PROFESSIONNELLE NON ADHERENTE ET 2 EN STRUCTURES ADHERENTES)

## 4 ACCIDENTS MINEURS

3 HEMATOMES (EN STRUCTURES PROFESSIONNELLES ADHERENTES)

1 COUPURE (EN STRUCTURE ASSOCIATIVE TERRITORIALE NON ADHERENTES)

## 5 INTERVENTIONS DES SECOURS SANS ATTEINTES CORPORELLES

2 interventions des pompiers, gendarmerie et PGHM (EN STRUCTURE PROFESSIONNELLE ADHERENTE)

Total : 2 personnes

2 interventions des pompiers (EN STRUCTURES PROFESSIONNELLES NON ADHERENTES)

Total : 4 personnes

1 intervention des pompiers (EN STRUCTURE ASSOCIATIVE TERRITORIALE NON ADHERENTE)

Total : 1 personne

## ACCIDENTS MAJEURS : COMMENTAIRES

Bien qu'il soit difficile, voire impossible de quantifier le nombre de pratiquants de canoës kayaks sous toutes ses formes :

Pratique en secteur marchand, pratique sportive marchande et non marchande, pratique indépendante autonome,

Un constat s'impose de lui-même :

Si l'on pose le postulat d'une **pratique annuelle globale** par 5 millions de personnes et que l'on affecte raisonnablement 80% (4 millions) de cette fréquentation au secteur professionnel, on peut raisonnablement dire que sur les 20% restant (1 million), seulement 0,5% (5.000) soit 0,1% de la masse globale naviguent en **pratique indépendante autonome**.

La **pratique sportive** fédérale (sous licence) représente environ 3% (30.000) soit 0,6% de la pratique annuelle globale.

96,5 % (965.000) soit 19,3 % de la pratique annuelle globale restants la **pratique marchande** sous structures associatives FFCK ou privées, fiscalisées ou non.

On constate un taux d'accidents graves vecteur de décès, inversement proportionnel au nombre de pratiquants dans les différents secteurs.

En 2010, la synthèse permet de mettre en lumière un taux d'**accidents majeurs** (comas, décès) très sévère dans le secteur des **pratiquants individuels autonomes** :

**En secteur pratique individuelle autonome** : 5 DECES pour 0,1% de la pratique annuelle globale soit 50 % des accidents, soit en valeur pondérée : **0,1%**

**En secteur fédéral associatif clubs, pratique sportive et commerciale incluses** : 2 DECES + 1 REANIMATION pour 19,9% de la pratique annuelle globale soit 30 %, soit en valeur pondérée : **0,0003%**

**En secteur professionnel adhérent et non adhérent** : 1 DECES+ 1 REANIMATION pour 80% de la pratique annuelle globale soit 20 % des accidents, soit en valeur pondérée : **0.00005%** :

**Dont 10% seulement (1 REANIMATION) en secteur professionnel adhérent.**

### EFFET RELATIF :

\* La faiblesse des données relatives aux accidents **mineurs/moyens** et l'absence quasi totale des données hors secteur professionnel n'ont pas permis d'établir un bilan comparatif cohérent.